



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Hélyette SALAÛN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Absents :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DL.18.105 – Renouvellement de l'agrément pour l'accueil d'un service civique et versement de la prestation mensuelle au volontaire

Arnaud JEAN expose :

Le dispositif du service civique est entré en vigueur le 13 mai 2010 et, vise à développer l'engagement citoyen dans une démarche d'accompagnement par les organismes d'accueil (dont font parties les collectivités territoriales).

Les missions de service civique sont accessibles à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Les missions proposées n'excluent pas les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualifications.

Il est donc ouvert à toutes et tous (y compris les Européens et les non-Européens en séjour régulier depuis un an) de 16 ans à 25 ans sous la forme de l'« engagement de service civique ». Il offre l'opportunité à tous les jeunes de s'engager en faveur d'un projet d'intérêt général collectif en effectuant une mission auprès d'un organisme agréé, organisme à but non lucratif ou personne morale de droit public, en France ou à l'international.

Toute personne en service civique bénéficie d'une formation préalable et d'un accompagnement durant la réalisation de sa mission.

Le jeune engagé bénéficie, en outre, d'une formation civique et citoyenne et d'un accompagnement dans la réflexion sur son projet d'avenir.

La municipalité s'est inscrite dans ce dispositif afin de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes adultes depuis le 1^{er} mars 2016 pour des engagements de 6 à 12 mois et souhaite renouveler l'agrément dont l'échéance est fixée en 13 mars 2019 pour une nouvelle période de 3 ans.

La municipalité participe financièrement à cet accueil en versant à chaque jeune une prestation forfaitaire mensuelle selon la réglementation en vigueur à la signature du contrat d'engagement (Valeur au 1^{er} janvier 2018 : Prestation minimale fixée à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la Fonction Publique soit 107.58 Euros, complétée d'une indemnité du même montant, ce qui porte le montant total de la prestation à 215.16 Euros).

Après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 3 décembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de demander le renouvellement de l'agrément nécessaire auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale pour une durée de 3 ans à compter du 14 mars 2019,
- d'accueillir les volontaires et signer les contrats d'engagement de service civique, et les documents annexes,
- d'inscrire les crédits nécessaires pour le versement de la prestation.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

02 JAN. 2019

Publication le :

02 JAN. 2019

Notification le :

02 JAN. 2019



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DL-18-105**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T14-16-24.00 (MI214574458)

Identifiant unique de l'acte :045-214501694-20181219-DL-18-105-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Renouvellement de l'agrément pour l'accueil d'un service civique et versement de la prestation mensuelle volontaire

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte :	DL.18.105-RH-renouvellement agrément pour accueil d'un service civique et versement de la prestation mensuelle au volontaire.PDF	Multicanal : Non
--------	--	------------------

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 14:16

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/01/19 à 14:16

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 14:21